



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aveugles et malvoyants

Question écrite n° 15457

## Texte de la question

M. Michel Diefenbacher appelle l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur les recommandations formulées par le rapport Montagné concernant l'intégration des personnes malvoyantes et aveugles dans la vie de la cité. Parmi les propositions émises, le rapport préconise que les appareils électroniques incontournables de la vie quotidienne soient équipés d'émetteurs vocaux. Par ailleurs, une possibilité de franchise de droits d'auteur et un accès direct aux fichiers sources des oeuvres est évoquée afin de permettre la transcription et la diffusion à plus grande échelle des livres en braille. En matière d'éducation, le rapport propose d'aller plus loin dans l'accompagnement de la scolarité des jeunes aveugles, par une amélioration des aides techniques et animalières qui serait financée par l'extension de la prestation de compensation aux enfants. En conséquence, il lui demande quelles suites il entend donner aux recommandations ainsi formulées.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Diefenbacher](#)

**Circonscription :** Lot-et-Garonne (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15457

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** Travail, relations sociales et solidarité

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 janvier 2008, page 715

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)